

Procès verbal

Le mardi 23 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Ludivine COLLOT.

Secrétaire de la séance : Christel BUREN DIT VON BUREN

Présents : Ludivine COLLOT, Sandrine FOURNIER, Eric STADELMANN, Barnabé VAUTHIER, Cathy VEYLAND, Jennifer CHARDOT, Christel BUREN DIT VON BUREN

Représentés : Cédric COLLOT représenté par Cathy VEYLAND, Myriam JAUVION représentée par Barnabé VAUTHIER

Absents et excusés : Gino DEGANO, Joris VAUTHIER

Ordre du jour :

- Avis Classement sonore
- Renouvellement contrat Agent entretien
- Échange parcelles Braux
- Convention GDSA
- Travaux
- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 20h06

Madame le Maire demande à rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour qui ne peuvent pas attendre un prochain conseil :

- Convention avec la Codecom pour un groupement de commande pour l'électricité
- Adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion

Demande acceptée par les membres du conseil municipal.

Validation du compte-rendu de la séance du 23 avril 2026(9pour/9votes)

Avis arrêté de classement sonore (N° DE 2026 029)(9pour/9votes)

Le conseil municipal n'a pas de remarques particulières à formuler sur la zone de bruit définie le long de la RN4 sur le territoire de Naives en Blois.
Il donne un avis favorable.

Renouvellement du contrat de l'employée communale (N° DE 2026 030)(9pour/9votes)

Le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien se termine le 30 juin 2026. Il convient de le renouveler. Pour rappel c'est un contrat de 5h par mois.
Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement du contrat et donne tous pouvoirs à madame le Maire pour signer les documents.

Echange parcelles ZL69 et ZL81 à Braux (N° DE 2026 031)(9pour/9votes)

Annule et remplace la délibération DE-2025-024 Parcelles ZL 69 et ZL80

En effet la délibération DE-2025-024 contient une erreur sur le numéro de la parcelle concernée

Suite au découpage de la parcelle ZL40 appartenant à la famille Barat

Considérant qu'un accès public est indispensable à l'accès à la parcelle ZL39

Considérant que la commune a déjà repris la parcelle ZL70

Considérant que les propriétaires souhaitent donner les parcelles ZL69 et ZL 81 à la commune afin qu'elle réalise un accès à la parcelle ZL39

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme Collot à signer les documents nécessaires pour l'achat des parcelles ZL69 et ZL81 à l'euro symbolique à la famille Barat afin de créer un accès à la parcelle ZL39

Ces parcelles pourront ensuite être mises dans le domaine public de la commune.

Convention GDSA

Reporté au prochain conseil

Adhésion au Pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse. (N° DE_2026_032)(9pour/9votes)

Les missions du Pôle Santé au Travail s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions statutaires relatives à la santé au travail applicables aux agents territoriaux, fonctionnaires et contractuels de droit public issues de :

- Le Code Général de la Fonction Publique, et plus particulièrement ses articles L.452-40 à L.454-4,
- Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences ;
- Le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Et aux agents contractuels relevant du droit privé : Code du travail, IV partie Santé et Sécurité au Travail, livre VI, titre II, articles R 4624-10 à 27 et article L 4121-1.

L'adhésion au Pôle Santé au travail du CDG permet d'assurer les missions de médecine de prévention, d'ergonomie, de psychologie du travail et d'hygiène et de sécurité.

Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce service.

Le conseil municipal

Délibère et décide d'adhérer au pôle santé au travail proposé par le Centre de Gestion de la Meuse.

Le Maire est autorisé à signer la convention annexée ci-après, d'adhésion au service.

Convention avec la CC CVV pour un groupement de commande pour l'électricité (N° DE_2026_033)(9pour/9votes)

La Codecom de Commercy Void Vaucouleurs propose de relancer un appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement en électricité des sites de la CC CVV du 1er Janvier 2027 au 30 juin 2028, soit 18 mois.

Le groupement de commandes permet d'obtenir des prix plus avantageux en augmentant le nombre de sites à fournir en électricité.

Il est donc proposé à nouveau de créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de proposer aux communes volontaires, d'y adhérer par la signature d'une convention.

Les communes peuvent adhérer au groupement pour tous leurs points de livraison ou uniquement pour certains de leurs sites (sites supérieurs à 36kva par exemple).

Après étude des tarifs de l'appel d'offres précédent, le conseil municipal de Naives en Blois valide l'adhésion à ce groupement de commande et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires afin de bénéficier de ces tarifs avantageux sur les contrats d'électricité de la commune (mairie, salle des fêtes, église)

Travaux

- Réserve à Incendie Route de Broussey: Le devis a été signé avec l'entreprise Degano pour 36 792€TTC. Une réunion doit être programmée entre l'entreprise, M.Connesson (Godion) et la mairie afin de définir exactement l'emplacement de la citerne et la plate-forme d'accès pompiers.

- Eclairage du monument aux Morts : Le devis de l'entreprise GEAI a été signé pour remettre en état l'éclairage du monument aux Morts. Coût 1714€TTC

- Plancher du clocher : Le plancher du clocher est dangereux pour l'entreprise qui vient entretenir les cloches et les personnes qui installent les décorations de Noël. Il est proposé de demander des devis pour le restaurer et mettre en place une plate-forme d'accès sécurisée.
L'interrupteur situé au palier du clocher ne fonctionne plus. A voir avec l'entreprise GEAI qui a fait les travaux électriques à l'église.

- Trous dans les rues : Des trous sont à reboucher dans les rues de Vacon, du Champs Houzel et de Bannaucourt. Voir quelle est la meilleure solution ? Enrobé à froid ? A discuter.

Informations et questions diverses

- Le contrôle des extincteurs a été effectué le 5 juin 2026.

- La dératisation a été effectuée dans les bouches d'égout du village le 12 juin pour un coût de 280€. Des appâts pour rongeurs ont également été livrés et sont disponibles sur demande à la mairie.

- Un point a été fait avec l'entreprise Engie Green concernant le renouvellement du parc éolien du Boutonnier (Reffroy) concernant la traversée du village avec les pales.

- Valeco informe que l'instruction du projet éolien du Grand Chanois avance. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a été saisie par la Préfecture et a désormais 2 mois pour formuler un avis sur notre projet. Valeco devra ensuite travailler sur un mémoire en réponse à cet

avis. La Préfecture attendra la réception du mémoire en réponse pour ouvrir l'enquête publique.

- une communication va être faite aux habitants concernant la subvention pour les récupérateurs d'eau, le dépôt-tri et la gestion des frelons asiatiques.

- La peinture de la structure de la salle des fêtes est terminée. La bâche va pouvoir être posée.

- L'association de Naives propose un repas le soir du 15 août avec des jeux sur la place dans l'après-midi. La commune proposera des lampions aux enfants avant de rejoindre le Champs Houzel pour le tir d'un feu d'artifice. Communication à venir.

- Christel Buren dit Von Buren (conseillère municipale) cherche des rondelles de bois pour préparer des décors d'automne dans le village. Si vous avez des courges en trop, elle est également preneuse.

Clôture de la séance à 21h10

Ludivine COLLOT
Président de séance

Christel BUREN DIT VON BUREN
Secrétaire de séance